

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 20 avril 2026 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : M. Danio Fournier, maire suppléant;
M. Raymond Matte, conseiller du quartier n° 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 3;
Mme Marie-Pier Pelletier conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de M. Danio Fournier, maire suppléant.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Étaient absentes : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier n° 5.

2026-91 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant :

- 7.1 Annulation du brunch de la fête des Mères et retour de l'aide financière – Îlot d'Or inc.

Et en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Nomination d'un maire suppléant
 - 5.3. Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement n° 2026-757 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 5.4. Adoption du règlement n° 2026-757 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 5.5. Adoption du règlement n° 2026-758 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 5.6. Autorisation de lancer un appel d'offres sur invitation : Ouvrage de déshydratation des boues – Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

2026-91 (suite)

- 5.7. Autorisation de lancer un appel d'offres sur invitation : Contrat d'entretien ménager et d'entretien de la glace du Centre sportif André-Dubé
- 5.8. Aide financière – Transport collectif (PAUTC)
- 5.9. Rassemblement municipal de l'Abitibi-Témiscamingue 2026
6. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
- 6.1. Proclamation de la Semaine de l'action bénévole
7. Sujets à ajouter
 - 7.1. Annulation du brunch de la fête des Mères et retour de l'aide financière – Îlot d'Or inc.
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2026-92 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour, aucun citoyen n'était présent dans la salle.

2026-93 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par le conseiller Raymond Matte, au montant de 463 070,96 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

2026-94 **Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre nomme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier n° 6, au poste de mairesse suppléante pour la période débutant le 1^{er} mai 2026 et se terminant le 31 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

Assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement n° 2026-757 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le projet de règlement n° 2026-757 a pour but d'établir des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Senneterre, conformément aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce règlement vise notamment à prévenir le dépérissement des bâtiments, à assurer leur protection contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure, tout en favorisant la santé, la sécurité et le confort des occupants.

Il prévoit l'obligation pour les propriétaires, occupants et locataires de maintenir les bâtiments en bon état, d'effectuer les réparations nécessaires et d'assurer le bon fonctionnement des composantes essentielles, notamment les systèmes d'eau, de chauffage et de ventilation.

Le règlement interdit de laisser un bâtiment se détériorer et précise les situations constituant un mauvais état d'entretien, telles que les infiltrations, la détérioration des composantes extérieures, la présence de vermine et l'accumulation de déchets.

Des dispositions particulières sont prévues pour les bâtiments vacants, notamment l'obligation de les sécuriser, de les verrouiller et d'en assurer une surveillance périodique afin d'éviter tout risque pour le public.

Le règlement accorde également à la Ville des pouvoirs d'inspection et lui permet d'exiger des travaux correctifs. En cas de non-conformité, des avis peuvent être inscrits au registre foncier et la Ville peut, avec l'autorisation du tribunal, effectuer les travaux aux frais du propriétaire.

Des sanctions sont prévues en cas d'infraction, incluant des amendes pouvant être plus élevées lorsqu'il s'agit d'immeubles patrimoniaux.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 2 du 3^e alinéa de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2026-95 **Adoption du règlement n° 2026-757 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre adopte le règlement n° 2026-757 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, les conditions énumérées à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ayant été respectées. Ce règlement n'a pas fait l'objet de changement depuis le dépôt du projet.

Adoptée à l'unanimité

2026-96 **Adoption du règlement n° 2026-758 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus**

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre adopte le règlement n° 2026-758 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus, les conditions énumérées à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ayant été respectées. Ce règlement n'a pas fait l'objet de changement depuis le dépôt du projet.

Adoptée à l'unanimité

2026-97 **Autorisation de lancer un appel d'offres sur invitation : Ouvrage de déshydratation des boues – Étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols**

Attendu que la Ville de Senneterre souhaite retenir les services professionnels d'une firme spécialisée afin de réaliser une étude géotechnique ainsi qu'une caractérisation environnementale sommaire des sols dans le cadre du projet d'aménagement d'un ouvrage de déshydratation des boues;

Attendu que ce mandat constitue un contrat de services au sens de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*;

Attendu que la Ville doit, préalablement à toute procédure d'attribution, procéder à une évaluation de ses besoins et à une estimation du contrat, conformément aux articles 18 et 20 de cette loi;

Attendu que le coût estimé du contrat se situe dans la plage permettant une procédure d'attribution sur invitation écrite, conformément à l'article 30 de cette loi;

Attendu que la Ville peut, conformément à la loi et à son règlement sur la gestion contractuelle, procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès d'entreprises qualifiées;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols dans le cadre du projet d'ouvrage de déshydratation des boues, tel que décrit aux documents d'appel d'offres;

Que la directrice générale soit mandatée pour identifier et inviter au moins deux (2) firmes spécialisées, conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* et du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

2026-97 (suite)
Que les documents d'appel d'offres soient préparés, transmis et analysés par la greffière;
Que les soumissions reçues soient déposées au conseil pour adjudication du contrat.

Adoptée à l'unanimité

2026-98 Autorisation de lancer un appel d'offres sur invitation : Contrat d'entretien ménager et d'entretien de la glace du Centre sportif André-Dubé

Attendu que la Ville de Senneterre souhaite octroyer un contrat pour l'entretien ménager général et l'entretien de la glace du Centre sportif André-Dubé pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 30 avril 2027;

Attendu que ce contrat vise la réalisation de divers services, notamment le nettoyage des installations, l'entretien de la glace, la surveillance des équipements ainsi que certaines tâches connexes requises au bon fonctionnement des lieux;

Attendu que ce mandat constitue un contrat de services au sens de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*;

Attendu que la Ville doit, préalablement à toute procédure d'attribution, procéder à une évaluation de ses besoins et à une estimation du contrat, conformément aux articles 18 et 20 de cette loi;

Attendu que le coût estimé du contrat se situe dans la plage permettant une procédure d'attribution sur invitation écrite, conformément à l'article 30 de cette loi;

Attendu que la Ville peut, conformément à la loi et à son règlement sur la gestion contractuelle, procéder par appel d'offres sur invitation écrite;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller Raymond Matte :

Que le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'entretien ménager et d'entretien de la glace du Centre sportif André-Dubé pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 30 avril 2027, avec possibilité de renouvellement, tel que prévu aux documents d'appel d'offres;

Que la directrice générale soit mandatée pour identifier et inviter au moins deux (2) entrepreneurs ou entreprises qualifiés, conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* et du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

Que les documents d'appel d'offres soient préparés, transmis et analysés par la greffière;

Que les soumissions reçues soient déposées au conseil pour adjudication du contrat.

Adoptée à l'unanimité

2026-99 Aide financière – Transport collectif (PAUTC)

Attendu que, par correspondance datée du 2 avril 2026, le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a confirmé l'octroi à la Ville de Senneterre d'une aide financière maximale de 12 526 \$, dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC), pour le financement du transport collectif en 2025 et 2026;

Attendu que cette aide financière correspond à un montant non utilisé d'une aide antérieure déjà versée à la Ville, et que son utilisation est conditionnelle à la conclusion d'une convention d'aide financière entre les parties;

- 2026-99 (suite)
Attendu que les conditions et modalités d'utilisation de cette aide financière, notamment en matière de reddition de comptes et de conformité, sont prévues à ladite convention;
À ces causes, il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :
Que la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Senneterre, tout document donnant plein effet à la présente résolution, notamment la convention d'aide financière à intervenir avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, prévoyant une aide financière maximale de 12 526 \$ pour le financement du transport collectif en 2025 et 2026.
- Adoptée à l'unanimité
-
- 2026-100 **Rassemblement municipal de l'Abitibi-Témiscamingue 2026**
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller Raymond Matte :
Que la Ville de Senneterre autorise la participation des membres du conseil municipal ainsi que des employés de la Ville désignés et autorisés par la direction générale, au Rassemblement municipal de l'Abitibi-Témiscamingue 2026 qui se tiendra à Rouyn-Noranda les 7 et 8 mai 2026;
Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.
- Adoptée à l'unanimité
-
- 2026-101 **Proclamation – Semaine de l'action bénévole 2026**
Attendu que la Semaine de l'action bénévole se déroulera du 19 au 25 avril 2026;
Attendu que cette 52^e édition est célébrée sous le thème « Mission : bénévolat! », mettant en lumière l'engagement des bénévoles comme une véritable mission collective au cœur de nos communautés;
Attendu que l'action bénévole contribue de façon essentielle au mieux-être de la collectivité, en favorisant l'entraide, la solidarité et la participation citoyenne;
Attendu que les bénévoles, par leur dévouement et leur générosité, jouent un rôle fondamental dans le développement social, communautaire et culturel de la Ville de Senneterre;
Attendu qu'il est important de reconnaître et de souligner la contribution exceptionnelle de toutes les personnes qui s'impliquent bénévolement au sein de notre milieu;
À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller Raymond Matte :
Que le conseil municipal de la Ville de Senneterre proclame la semaine du 19 au 25 avril 2026 « Semaine de l'action bénévole »;
Que la Ville de Senneterre invite l'ensemble de la population à reconnaître l'importance du bénévolat et à souligner l'engagement des bénévoles de notre communauté;
Que la Ville de Senneterre encourage les citoyennes et citoyens à s'impliquer bénévolement afin de contribuer au dynamisme et à la vitalité de notre milieu.
- Adoptée à l'unanimité

**2026-102 Annulation du brunch de la fête des Mères et retour de l'aide financière –
Îlot d'Or inc.**

Attendu que la Ville de Senneterre a adopté la résolution n° 2026-72 lors de la séance du 16 mars 2026 afin d'octroyer une aide financière de 147 \$ à l'Îlot d'Or inc. dans le cadre du brunch de la fête des Mères;

Attendu que l'Îlot d'Or inc. a informé la Ville de l'annulation de cet événement, tel qu'indiqué dans une correspondance datée du 10 avril 2026;

Attendu que l'organisme a retourné à la Ville le chèque émis relativement à cette aide financière;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller Raymond Matte :

Que le conseil municipal prenne acte de l'annulation du brunch de la fête des Mères organisé par l'Îlot d'Or inc.;

Que le conseil municipal prenne acte du retour du montant de 147 \$, correspondant à l'aide financière octroyée, à la Ville de Senneterre;

Que ce montant soit réintégré au budget de fonctionnement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question n'a été posée, aucun citoyen n'était présent dans la salle.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Danio Fournier
Maire suppléant

Martine Mainville
Greffière